

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le directeur du cabinet

Paris, le - 1 AOUT 2019

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, sur les mesures appliquées au sein des établissements scolaires dans le cadre du « plan canicule » et sur l'adaptation du bâti scolaire aux conditions climatiques.

Attentif à l'objet de votre intervention, le ministre m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer de l'importance que notre ministère accorde au bien-être et à la sécurité des élèves et des personnels. Au-delà, je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

Je vous rappelle que, dans le cadre de l'épisode exceptionnel de canicule survenu à la fin du mois de juin, des recommandations spécifiques ont été transmises aux directeurs d'école et chefs d'établissement afin d'en prévenir les effets dans l'école et en cas de sortie scolaire ou de tout autre événement collectif ou festif de fin d'année.

Des mesures renforcées ont également été prises dans les départements les plus touchés, telle l'annulation des sorties scolaires et des activités d'éducation physiques et sportives. Par ailleurs, dans les cas où les conditions d'accueil pour le maintien des élèves en classe n'étaient plus acceptables, des fermetures temporaires d'écoles ou d'établissements ont été décidées au cas par cas par le préfet ou le maire dans le premier degré ou le chef d'établissement dans le second degré, en lien avec les services académiques, en cherchant à identifier chaque fois que possible des solutions alternatives d'accueil dans des conditions satisfaisantes.

.../...

Madame Francette POPINEAU
Secrétaire générale du SNUipp-FSU
128 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS 13

Référence à rappeler : BDC/2019011096/SC/MC

Lorsque l'accueil et l'activité scolaires étaient maintenus, les familles ont toutefois été autorisées à ne pas amener leurs enfants à l'école, après avoir prévenu l'établissement. Les équipes éducatives ont aménagé les activités l'après-midi afin de les adapter aux températures. Il a également été demandé aux directeurs d'école et chefs d'établissement d'être particulièrement attentifs, en lien avec la collectivité locale, à la mise en œuvre des consignes adressées aux écoles et établissements de protection et d'accès à l'eau des élèves.

Comme vous le savez, des mesures ont également été prises dans le cadre de l'organisation des différents examens. Il a ainsi été décidé de reporter les épreuves écrites du diplôme national du brevet, à l'exception des académies de Guyane, Guadeloupe et Martinique au regard de l'intensité annoncée de la canicule.

Cette décision a été prise pour garantir la sécurité des collégiens de troisième. Dans un contexte de canicule dont l'intensité s'annonçait exceptionnelle, laisser des élèves composer dans des salles surchauffées durant plusieurs heures revenait à accepter de les laisser composer dans des conditions non seulement préjudiciables à leur réussite mais également potentiellement dangereuses pour leur santé. Nous avons souhaité ne prendre aucun risque et assurer, en toutes circonstances, les meilleures conditions pour les élèves.

S'agissant des autres examens, il a été demandé aux chefs de centre d'examen de mettre de l'eau à la disposition des candidats pendant les épreuves et de leur permettre de sortir de la salle pour se désaltérer.

Je puis vous assurer que toutes les mesures ont été prises afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels. Néanmoins, s'agissant plus particulièrement des réflexions menées sur le bâti scolaire, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Madame la secrétaire générale du ministère afin qu'elle examine la situation que vous avez exposée et qu'elle vous tienne directement informée de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.



Christophe KERRERO